2 juin 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le 2 juin 2026, à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Audrey Lussier, Alexandre St-Martin, Simon Valcourt, François Landry, Marjolaine Berthiaume et Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe est aussi présente.

À 20h02, Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

26-06-128

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026;

4. **TRÉSORERIE**

4.1 Adoption des comptes à payer 2026-05-25;

5. **ADMINISTRATION**

5.1 Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
5.2 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
5.3 Congrès de la FQM – Inscriptions;
5.4 Règlement 330-3-26 sur la gestion contractuelle – Adoption;
5.5 Avis de motion, présentation et dépôt du projet - règlement 262-3-26 décrétant une délégation de pouvoir à la direction générale en matière d'autorisation de dépenses et de passation de contrats et abrogeant le règlement 262-10-1;
5.6 Calendrier des réunions du Conseil 2026 – Modification;
5.7 Adjointe administrative et aide à la direction – Embauche;
5.8 Forum IA 2.0 – autorisation d'inscription - Nathaly Gosselin.

6. **VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT :**

6.1 Peinture de la benne du camion Western Star – soumission;
6.2 Sel de déglaçage saison 2026-2027 – Adjudication du contrat.

7. **URBANISME :**

7.1 Inspecteur adjoint – Nomination de Marjorie Dionne;
7.2 Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de règlement 297-1-26 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
7.3 Demande #PIIA-2026-07 relative à la construction d'un bâtiment accessoire qui sera visible depuis la voie publique sur le lot 4 284 664 correspondant au 180, rue Saint-Germain;
7.4 Demande de dérogation mineure #DM-2026-08 relative à l'autorisation d'une clôture en mailles de fer dans la cour avant de la propriété du 180, rue Saint-Germain – Lot 4 284 664;
7.5 Demande #DMZ-2026-09 relative à la modification du règlement de zonage afin de permettre les clôtures en mailles de fer dans les cours avant des résidences;
7.6 Demande #PIIA-2026-10 relative au remplacement des rampes, des garde-corps et des colonnes de la galerie avant de la résidence du 491, rue Saint-François – Lot 2 707 664.

8. **REQUÊTES DIVERSES :**

8.1 Journée des finissants – 23 juin 2026;
8.2 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes aînées – 15 juin 2026 – Proclamation;
8.3 Juin – mois de la Sclérose Latérale Amyotrophique – Proclamation;
8.4 Opération Nez rouge Saint-Hyacinthe – Soutien financier;
8.5 Fabrique Saint-Hugues – Tournoi de golf 25^{e} édition – demande de commandite;
8.6 Remplacement défibrillateur – Marché Désilets;
8.7 Fermeture du bureau municipal – vacances estivales – autorisation;
8.8 Planification des besoins en espace 2026-2031 – Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe;
8.9 Demande d'appui – remplacement du programme environnement-plage.

9. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
9.1 Aucun point

10. **IMMEUBLES**
10.1 Réfection de la salle municipale – Adjudication du contrat;
10.2 Nettoyage de tapis – Bureau municipal.

11. **LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**
11.1 Demande de présentation de projet – programme PAFIRSPA.

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)**

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

26-06-129

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2026

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2026 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

26-06-130

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2026-05-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2026-05-25 des comptes payés et à payer au montant de 197 634,02 $ pour le mois de mai 2026, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d'avril 2026 au montant de 37 233,48 $.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer au montant de 234 867,50 $.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport des activités de l'inspecteur municipal.

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

26-06-131

5.3 CONGRÈS DE LA FQM – INSCRIPTIONS

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'inscription des membres du conseil intéressés à participer à cette activité qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2026, et de rembourser les frais de déplacement, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.4 RÈGLEMENT 330-3-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.5 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET – RÈGLEMENT 262-3-26 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA DIRECTION GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PASSATION DE CONTRATS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 262-10-1

Avis de motion est donné par le conseiller Simon Valcour, relatif au projet de règlement 262-3-26 décrétant une délégation de pouvoir à la direction générale en matière d'autorisation de dépenses et de passation de contrats et abrogeant le règlement 262-10-1.

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice adjointe dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 262-3-26.

ADOPTÉE

26-06-132

5.6 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL 2026 - MODIFICATION

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2026 a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2025, résolution # 25-12-245;

CONSIDÉRANT la proposition du report de la séance du 4 août au 11 août en raison des vacances estivales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier pour les séances du conseil de l'année 2026 soit modifié en reportant la séance du 4 août au 11 août 2026.

ADOPTÉE

26-06-133

5.7 ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET AIDE À LA DIRECTION – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe administrative et aide à la direction est à pourvoir et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne;

CONSIDÉRANT que madame Lise Fillion a postulé ce poste et a été rencontrée par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Lise Fillion, avec période de probation de 6 mois, et ce, conformément à l'entente intervenue entre les membres du Conseil, la direction générale et madame Fillion.

ADOPTÉE

26-06-134 **5.8 FORUM IA 2.0 – AUTORISATION D'INSCRIPTION – NATHALY GOSSELIN**

CONSIDÉRANT que le Forum IA 2.0 se tiendra le 10 juin 2026 au Centre des Congrès de Saint-Hyacinthe ;

CONSIDÉRANT que madame Nathaly Gosselin a manifesté son intérêt pour assister à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'inscription de madame Nathaly Gosselin à cette activité qui se tiendra 10 juin 2026, et de rembourser les frais pour l'inscription et les déplacements, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUTS

26-06-135 **6.1 PEINTURE DE LA BENNE DU CAMION WESTERN STAR – SOUMISSION**

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de l'entreprise, pour les travaux de peinture du camion Western Star, dont voici le résultat (avant taxes);

NOM DE LA COMPAGNIE	PRIX AVANT TAXES
Garage Ronald Laplante inc.	3 189.58 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'OCTROYER le mandat à la firme Garage Ronald Laplante inc. pour la peinture du camion Western Star, et ce, conformément à la soumission reçue en date du 5 mai 2026.

ADOPTÉE

26-06-136 **6.2 SEL DE DÉGLAÇAGE SAISON 2026-2027 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres pour le sel de déglaçage transmis en date du 25 mai 2026, trois soumissions ont été reçues dont l'ouverture a eu lieu à 10h le 6 juin 2026, en présence de la directrice générale, du directeur des travaux publics et de la coordonnatrice en loisirs, et dont voici les résultats (excluant les taxes) :

NOM	TARIF (taxes en sus)
Excavation Sylvain Plante	122.00 $/tonne
Compass Minerals Canada Corp.	122.50 $/tonne
Sel Frigon	107.47 $/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de retenir les services Sel Frigon, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de sel de déglaçage, pour la saison 2026-2027.

ADOPTÉE

7. URBANISME

26-06-137

7.1 INSPECTEUR ADJOINT – NOMINATION DE MARJORIE DIONNE

CONSIDÉRANT que Mathieu Brunelle-Descheneaux, inspecteur municipal, devra s'absenter plusieurs semaines en raison d'un congé parental;

CONSIDÉRANT que la firme GESTIM Inc détient le mandat d'urbanisme et qu'une de leur employée est disponible pour effectuer le remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de nommer Marjorie Dionne inspectrice en bâtiment et environnement, préposée à l'application du règlement relatif à la protection des boisés, préposée à l'application du règlement sur les nuisances et préposée à l'application des divers règlements municipaux.

ADOPTÉE

7.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 297-1-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Turcotte, relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments pour le projet de règlement numéro 297-1-26

Ce règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

La directrice adjointe dépose, auprès des membres du conseil, le projet de règlement numéro 297-1-26.

ADOPTÉE

26-06-138

7.3 DEMANDE #PIIA-2026-07 RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE QUI SERA VISIBLE DEPUIS LA VOIE PUBLIQUE – LOT 4 284 664

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent procéder à la construction d'un garage en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT que cette intervention est assujettie au règlement no. 249-05 sur les PIIA et nécessite l'analyse du CCU et l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera en vinyle de couleur beige similaire à la résidence;

CONSIDÉRANT que les portes seront brunes et les fenêtres de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que le bâtiment s'harmonise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la couleur et la qualité des matériaux s'apparentent à celles que l'on retrouve sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les normes prévues par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter la demande de #PIIA-2026-07;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la demande #PIIA-2026-07 relative à la construction d'un bâtiment accessoire qui sera visible depuis la voie publique sur le lot 4 284 664 correspondant au 180, rue Saint-Germain, zone 103-P à Saint-Hugues.

ADOPTÉE

26-06-139

7.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2026-08 RELATIVE À L'AUTORISATION D'UNE CLÔTURE EN MAILLES DE FER EN COUR AVANT – LOT 4 284 664

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent installer une clôture en mailles de fer avec lattes dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que l'article 12.3.2 du règlement de zonage no.269-06 ne permet pas les clôtures en mailles de fer dans la cour avant pour les usages de nature résidentielle;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les clôtures en mailles de chaine en cour avant ne s'intègrent pas harmonieusement au caractère du village;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont également d'avis que d'autres options sont possibles pour rendre le projet conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure #DM-2026-08 relative à l'autorisation d'une clôture en mailles de fer en cour avant de la propriété du 180, rue Saint-Germain, lot 4 284 664.

ADOPTÉE

26-06-140

7.5 DEMANDE #DMZ-2026-09 RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES CLÔTURES EN MAILLES DE FER EN COUR AVANT

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaitent installer une clôture en mailles de fer avec lattes en cour avant;

CONSIDÉRANT que l'article 12.3.2 du règlement de zonage no. 269-06 ne permet pas les clôtures en mailles de fer en cour avant pour les usages de nature résidentielles;

CONSIDÉRANT que les demandeurs souhaiteraient que le règlement de zonage no. 269-06 soit modifié pour permettre les clôtures en mailles de fer avec lattes en cour avant de leur résidence;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les clôtures en mailles de chaine situées en cour avant ne s'intègrent pas harmonieusement au caractère du village;

CONSIDÉRANT que le comité a déjà émis une recommandation à ce sujet dans la demande de dérogation mineure #DM-2026-08;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de refuser la demande #DMZ-2026-09 et de renforcir plutôt le règlement de zonage no. 269-09 afin de contrôler davantage les clôtures situées en cour avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande #DMZ-2026-09 relative à la modification du règlement de zonage afin de permettre les clôtures en mailles de fer en cour avant et de renforcir le règlement no. 269-06 afin de contrôler davantage les clôtures situées en cour avant.

ADOPTÉE

26-06-141

7.6 DEMANDE #PIIA-2026-10 RELATIVE AU REMPLACEMENT DES RAMPES, DES GARDE-CORPS ET DES COLONNES DE LA GALERIE AVANT – LOT 2 707 664

CONSIDÉRANT que la demanderesse souhaite remplacer les garde-corps, les rampes et les colonnes de la galerie de sa résidence;

CONSIDÉRANT que cette intervention est assujettie au règlement no. 249-05 sur les PIIA et nécessite l'analyse du comité consultatif d'urbanisme et l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT que les rampes, garde-corps et colonnes actuellement en bois seraient remplacés par de l'aluminium;

CONSIDÉRANT que les colonnes actuelles présentent un caractère distinctif (bois travaillé);

CONSIDÉRANT que les objectifs du règlement no. 249-05 requièrent notamment de favoriser l'utilisation de matériaux rappelant ceux employés à l'origine et de privilégier la conservation du caractère et du style d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation du règlement no. 249-05 requièrent que les éléments architecturaux d'origine soient réparés plutôt que remplacés et que l'enlèvement d'éléments architecturaux soit considéré en dernier recours;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU de refuser cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande #PIIA-2026-10 relative au remplacement des rampes, des garde-corps et des colonnes de la galerie avant de la résidence du 491 rue Saint-François, lot 2 707 664.

ADOPTÉE

8. REQUÊTES DIVERSES

26-06-142

8.1 JOURNÉE DES FINISSANTS – 23 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que la Journée des finissantes et des finissants est l'occasion pour la société québécoise de faire rayonner les personnes qui obtiennent un diplôme, qualification reconnue ou qui terminent un cycle d'études;

CONSIDÉRANT que les finissantes et finissants de tous les niveaux méritent une vague de félicitations et de reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADRESSER, au nom de la Municipalité, nos félicitations à toutes les personnes qui obtiennent un diplôme, qualification reconnue ou qui terminent un cycle d'études.

ADOPTÉE

26-06-143 **8.2 JOURNÉE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES – 15 JUIN 2026 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnelle ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2026 comme étant la Journée mondiale de la sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

26-06-144 **8.3 JUIN – MOIS DE LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que juin est le mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique;

CONSIDÉRANT que la sclérose latérale amyotrophique est une maladie neurodégénérative fatale dont l'espérance de vie est de deux à cinq ans et pour laquelle il n'existe aucun traitement encore;

CONSIDÉRANT que la Société de la SLA du Québec est le seul organisme dans la province dont la mission est d'offrir des services de soutien et de référencement aux personnes atteintes de la SLA et à leurs proches, en plus de financer la recherche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER le mois de juin 2026 comme étant le mois de la sclérose latérale amyotrophique afin de sensibiliser la population de la municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

26-06-145 **8.4 OPÉRATION NEZ-ROUGE SAINT-HYACINTHE – SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur d'Opération Nez Rouge, région de Saint-Hyacinthe, reçue le 6 mai 2026;

CONSIDÉRANT que ce service de raccompagnement mettra sur pied sa 37^{e} édition en territoire maskoutain à compter du 27 novembre 2026;

CONSIDÉRANT qu'Opération Nez Rouge, région de Saint-Hyacinthe, dessert l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que cette organisation sensibilise la population maskoutaine au danger de l'alcool au volant et que l'argent recueilli est remis à des organismes de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'en 2025 Opération Nez Rouge, région de Saint-Hyacinthe, a remis 15 558$ en dons recueillis à la Maison des Jeunes de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Hugues souhaite appuyer cette organisation dans ses actions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR un montant de 150$ à Opération Nez Rouge, région Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE

26-06-146 **8.5 FABRIQUE SAINT-HUGUES – TOURNOI DE GOLF 25E ÉDITION – DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT que la demande de la Fabrique de Saint-Hugues reçue le 11 mai 2026 pour la 25e édition de son Tournoi de golf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière au montant de 600$ aux fins de l'organisation de la 25e édition du tournoi de golf annuel prévu le samedi 4 juillet 2026;

IL EST ÉGALEMENT résolu de renoncer aux billets que la Fabrique de Saint-Hugues offre gracieusement à la Municipalité, afin qu'elle puisse bénéficier du produit de leur vente.

ADOPTÉE

26-06-147 **8.6 REMPLACEMENT DÉFIBRILLATEUR – MARCHÉ DÉSILETS**

CONSIDÉRANT que le DEA du Bonichoix est considéré comme un équipement discontinué;

CONSIDÉRANT que l'équipement appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 30 avril 2026 par la Cardio Choc;

NOM DE LA COMPAGNIE	PRIX (taxes incluses)
Cardio Choc	2696.11 $

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE confier le mandat de remplacer le DEA à Cardio Choc.

ADOPTÉE

26-06-148 **8.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES – AUTORISATION**

Pour la période des vacances estivales du personnel administratif, il est proposé par, le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 27 au 31 juillet 2026.

ADOPTÉE

26-06-149 **8.8 PLANIFICATION DES BESOINS EN ESPACE 2026-2031 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

CONSIDÉRANT que le courriel reçu du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, en date du 22 août 2022, auquel était joint un schéma identifiant, à l'intérieur d'un encadré vert,

l'emplacement du futur projet concernant l'école Saint-Hugues – Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues est toujours d'actualité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le conseil de la Fabrique sont favorables au projet proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe que la Municipalité et le conseil de la Fabrique considèrent viable et sont favorables à la proposition reçue, par courriel, en date du 22 août 2022, pour l'emplacement du futur projet, concernant l'école Saint-Hugues – Saint-Marcel, pavillon Saint-Hugues.

ADOPTÉE

26-06-150

8.9 DEMANDE D'APPUI – REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC des Pays-d'en-Haut le 22 mai 2026;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

CONSIDÉRANT que ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

CONSIDÉRANT que les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associée à la baignade;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

CONSIDÉRANT que les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

CONSIDÉRANT que l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

CONSIDÉRANT que cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexendre Sarrazin maire de Saint-Adolphe-d'Howard, et résolu à l'unanimité des personnes présentes :

DE DÉPLORER la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :
1. un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
2. un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
3. la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

DE DEMANDER l'appui des municipalités locales de la MRC à cette démarche;
DE TRANSMETTRE la présente résolution :
1. au gouvernement du Québec;
2. au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la

Faune et des Parcs;
3. aux députés provinciaux du territoire de la MRC: Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de l'Habitation et députée de Prévost, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale ainsi que députée de Bertrand, Mme Agnès Grondin, députée d'Argenteuil;
4. aux MRC du Québec;
5. aux municipalités du Québec
6. à la Fédération québécoise des municipalités;
7.à l'Union des municipalités du Québec;
8.à l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord;
9.à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;
10.à l'organisme de bassins versants L'Assomption;
11.au Regroupement des organismes de bassin versant du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la MRC des Pays-d'en-Haut pour le remplacement du programme Environnement-Plage.

ADOPTÉE

9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun point

10. IMMEUBLES

10.1 RÉFECTION DE LA SALLE MUNICIPALE – ADJUDICATION DU CONTRAT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

26-06-151

10.2 NETTOYAGE DE TAPIS – BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le dernier nettoyage de tapis a été fait en 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de nettoyer les tapis, régulièrement, de l'immeuble abritant le bureau municipal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 1er mai 2026 par la compagnie Les Experts de l'entretien;

NOM DE LA COMPAGNIE	PRIX (taxes incluses)
Les Experts de l'Entretien inc.	1054.68 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIER le mandat de nettoyage des tapis à la compagnie Les Experts de l'entretien.

ADOPTÉE

11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS

26-06-152

11.1 DEMANDE DE PRÉSENTATION DE PROJET – PROGRAMME PAFIRSPA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues autorise la présentation du projet de construction d'une toiture sur la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Hugues à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue

de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents de présenter le projet de construction d'une toiture sur la patinoire, au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

26-06-153

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 34, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la présente séance au 16 juin 2026 à 18 h 00.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce 8e jour de juin 2026.

Richard Veilleux, maire	Nathaly Gosselin, directrice générale adjointe